



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

commission de la sécurité des consommateurs

Question écrite n° 127064

Texte de la question

Mme Anny Poursinoff alerte M. le secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services, des professions libérales et de la consommation, sur les conséquences de la réforme de la Commission de la sécurité des consommateurs. Un an après l'entrée en vigueur de la loi procédant au rapprochement de cette Commission de l'Institut national de la consommation, force est de constater que les conditions d'autonomie et de bon fonctionnement ne sont pas réunies. Devant les risques de conflit d'intérêt entre les deux structures, et le manque de dotation budgétaire, elle lui demande de restaurer les moyens nécessaires afin de garantir l'indépendance de la Commission de la sécurité des consommateurs.

Données clés

Auteur : [Mme Anny Poursinoff](#)

Circonscription : Yvelines (10^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 127064

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : Commerce, artisanat et consommation

Ministère attributaire : Redressement productif

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 janvier 2012, page 874

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)